



Fiche explicative sur les
achats durables pour
**articles médicaux
jetables**

Date: Novembre 2019

sommaire

A	Introduction et conseils pour le cahier des charges	3
	1. À propos de cette fiche produit	4
	2. À qui s'adresse cette fiche?	5
	3. Pourquoi effectuer des achats durables?	6
	4. Pas à pas	7
	5. La durabilité dans la législation sur les marchés publics	9
	6. L'objet du marché	12
	7. Critères de sélection & d'exclusion	13
	8. Critères d'attribution	14
	9. Spécifications techniques	16
	10. Conditions d'exécution	17
	11. Considérations sociales dans les marchés publics	18
B	La durabilité dans son contexte	19
	1 Étendue: dispositifs médicaux	20
	2 Le marché - quelques faits et chiffres	21
	3 Les tendances futures	22
	4 Impact tout au long du cycle de vie	24
	5 Labels disponibles dans le marché	31
	6 Initiatives inspirantes	35
	7 Conseils pratiques aux acheteurs	36

partie A

Introduction du guide
et conseils pour le cahier des charges



1

À PROPOS DE CETTE FICHE PRODUIT

L'État fédéral souhaite rendre sa consommation plus responsable, plus innovante, plus éthique et plus écologique en utilisant son pouvoir d'achat comme levier. Il entend ainsi réaliser certains objectifs stratégiques et donner le bon exemple. Ces fiches sont conçues pour inspirer et informer les adjudicateurs publics afin de les aider à rendre leurs marchés publics plus durables.

Ces fiches produit constituent un instrument de la politique fédérale en faveur des achats durables telle qu'elle est détaillée dans [la circulaire du 16 mai 2014](#) ou dans [la réglementation la plus récente](#).

Quand elles lancent un appel d'offres, les instances fédérales chargées des adjudications doivent évaluer l'impact qu'il peut avoir dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. Cette évaluation doit être ambitieuse mais rester réaliste en cherchant un équilibre entre les trois piliers du développement durable.

Les effets sur la durabilité sont différents pour chaque groupe de produits, de même que les risques qu'ils peuvent entraîner. Cette fiche produit met en évidence l'impact principal que vous, en tant qu'adjudicateur, pouvez avoir en achetant ce groupe de produits spécifique et vous donne des renseignements sur les critères qui peuvent générer ces impacts.

De plus, vous trouverez dans cette fiche toutes les informations pertinentes sur la manière de rendre vos cahiers des charges plus durables: les nouvelles tendances du marché, les instruments et les outils pratiques, les critères objectifs pour l'intégration de la durabilité dans vos cahiers des charges et des indications sur les méthodes de vérification et preuves à fournir.

Enfin l'État fédéral veut offrir une source d'inspiration à tous les services publics qui souhaitent intégrer la durabilité dans leurs projets d'achats mais qui n'ont ni le temps ni les moyens pour effectuer cette recherche et ce travail d'analyse dans leur propre département.





2

À QUI S'ADRESSE CETTE FICHE?



Ces informations seront utiles à toutes les organisations publiques qui veulent intégrer progressivement la durabilité dans leurs marchés publics et dans leurs processus d'achat. L'information contenue dans la fiche est également accessible à tous les professionnels qui se préoccupent de la durabilité de leurs achats, quels que soient la maturité de leur organisation et leur rôle dans le processus d'achat.

Cette fiche s'adresse en première instance aux acheteurs des services publics fédéraux. Mais elle intéressera aussi tous les acheteurs institutionnels qui sont soumis à la législation belge sur les marchés publics. Le groupe cible est large et s'étend des services publics régionaux, provinciaux et locaux aux universités, aux hôpitaux, aux groupes scolaires et aux autres organisations culturelles ou subventionnées.

Plus spécifiquement, cette fiche est accessible à tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat: cadres d'administration, acheteurs, experts en durabilité, fonctionnaires de l'environnement, experts de l'économie sociale, juristes, etc.

Cette fiche est accessible à tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat: cadres d'administration, acheteurs, experts en durabilité, fonctionnaires de l'environnement, experts de l'économie sociale, juristes, etc.

De plus en plus d'acheteurs commerciaux sont également intéressés par la durabilité des achats. Grâce à ces fiches produit, les fournisseurs potentiels comprendront mieux comment l'État s'engage en faveur de la durabilité dans le cadre de sa politique d'achats. Elles peuvent également les inspirer pour rendre leur propre politique d'achats plus durable.





3

POURQUOI EFFECTUER DES ACHATS DURABLES?



Les achats des pouvoirs publics représentent 14% du produit national brut Européen¹. Grâce à ce gigantesque pouvoir d'achat de produits, de services et de biens immobiliers durables, le marché peut évoluer vers une production et une consommation innovantes et socialement responsables. Saviez-vous que votre dossier d'adjudication peut être un levier pour contribuer à une transition durable de l'économie?

Les pouvoirs publics ont une fonction d'exemple essentielle et sont souvent les plus grands acheteurs de produits, de services et de biens immobiliers durables. Ils soutiennent ainsi l'évolution de ces marchés.

Les achats durables aident également les services publics à réaliser leurs objectifs stratégiques. Grâce à leurs commandes, ils peuvent contribuer à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et à diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, offrir des opportunités à des personnes qui sont éloignées sur le marché du travail et collaborer avec des entreprises qui emploient des travailleurs avec un handicap. Enfin, ils contribuent à promouvoir les petites et moyennes entreprises (TPE & PME), ou stimuler de nouveaux modèles économiques (durables) en devenant leur premier grand client.

Les achats durables ont la réputation d'être plus onéreux. Ce n'est pas toujours exact. Acheter durablement, c'est aussi envisager autrement ses besoins. Finalement, on peut en arriver à acheter moins, ou autrement. Ce qui a souvent un impact positif sur le coût total d'un projet d'acquisition.

Pris dans toutes leurs dimensions (environnemental, économique, social et éthique), les achats durables peuvent aussi être désignés comme des achats socialement responsables ou comme des achats stratégiques.

Le coût total ou le prix le plus bas?

Le coût des biens, services et travaux que l'on se procure dépasse généralement le seul prix d'achat. Dans la nouvelle loi du 17 juin 2016, il devient possible d'intégrer le coût du cycle de vie dans la procédure. Il s'agit des dépenses qui sont exposées pendant la durée de vie d'un produit, d'un service ou d'un travail, comme les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation et à la fin de vie (frais de collecte et de recyclage par exemple). Il est même possible d'aller plus loin encore en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales. À condition que ces coûts soient en rapport avec l'objet du marché et qu'ils soient objectivement mesurables.



¹ <https://bit.ly/2wPiASn>





4 PAS À PAS



- 1 préparation
- 2 étude de marché
- 3 rédaction du cahier des charges

Dans votre position d'adjudicateur, votre défi est de prendre en compte la durabilité à chaque étape du processus d'acquisition. Il est illusoire de croire que la durabilité commence et s'achève par l'intégration de critères spécifiques dans l'appel d'offres. L'achat durable est un processus et entraîne une autre manière d'envisager les achats. Tout commence par une bonne préparation! Dans le schéma ci-dessous, vous trouverez les trois grandes étapes à entreprendre avant de vous lancer.

On n'achète pas durablement tout seul!

Les services d'achat organisent leur processus d'acquisition de différentes manières. Le mot «adjudicateur» est un terme qui englobe l'intervention de plusieurs parties, comme des juristes spécialisés dans les commandes publiques, des acheteurs proprement dits, des experts sociaux et/ou environnementaux, etc. Dès le début du processus, réunissez les bonnes compétences et réfléchissez ensemble aux questions suivantes: qui sont les clients de ce marché et quels sont leurs besoins? De quel cadre stratégique partez-vous? Quels parties prenantes internes disposent d'une expérience intéressante dans le domaine de la durabilité et dans celui des achats durables? Comment susciter leur adhésion pour les impliquer réellement?

Demandez-vous aussi si vous avez besoin d'une expertise externe pour faire les bons choix et analyser l'impact de vos achats.

Quel est réellement votre besoin?

C'est souvent un tabou mais les achats durables commencent souvent par une simple question: de quoi avez-vous réellement besoin? Invitez vos clients (internes) et réfléchissez-y avec eux. Ont-ils l'ouverture d'esprit nécessaire pour considérer leurs besoins d'une façon plus originale? Sont-ils capables de les redéfinir afin qu'il devienne plus commode de les rendre durables? Ont-ils vraiment besoin de ce qu'ils demandent? Est-il possible de proposer un produit alternatif qui sera plus innovant et plus durable? Qui sait, peut-être peuvent-ils louer le produit en y incluant un service tout-en-un?





Connaissez votre marché

Rédiger les spécifications d'un produit durable sans explorer le marché n'est pas sans risque. Il est important de connaître les évolutions du marché et d'identifier les solutions qui sont déjà disponibles auprès de plusieurs fournisseurs. Vos soumissionnaires potentiels connaissent les innovations durables dans leur secteur. Exploitez cette expertise au mieux et engagez le dialogue avec eux.

Spécifier des solutions

Traditionnellement, les adjudicateurs accordent beaucoup d'importance aux spécifications techniques. Elles offrent à l'organisation la certitude que le produit livré répondra à ces exigences détaillées. Pour acquérir des solutions plus innovantes et plus appropriées, il est conseillé de réfléchir plutôt en termes de «besoins fonctionnels». Un exemple de spécification fonctionnelle? Ouvrir un marché pour la fourniture de lumière au lieu de commander une installation d'éclairage.

Comment parler en toute sécurité à un fournisseur?

Cela n'est malheureusement pas assez fréquent, mais il est parfaitement possible d'engager un dialogue avec le marché pendant la préparation de votre dossier d'adjudication. Vous pouvez le faire avec des soumissionnaires individuels ou par le biais d'une enquête de marché collective. Il est de bonne pratique d'informer le plus grand nombre possible d'opérateurs de votre intention de sonder le marché. Ils pourront alors participer à la procédure s'ils le souhaitent. Il y a en tout cas un impératif absolu: rendre public les résultats de votre analyse de marché. Veillez à l'égalité de traitement et à ce que chaque partie ait un accès aux informations que vous aurez recueillies pendant le dialogue avec les opérateurs du marché. Vous pouvez le garantir en rédigeant par exemple un rapport que vous publierez ou qui sera annexé à l'appel d'offres.





5

LA DURABILITE DANS LA LEGISLATION SUR LES MARCHES PUBLICS



La législation belge sur les commandes publiques est d'application pour tous les pouvoirs publics en Belgique et est basée sur la réglementation européenne. Une nouvelle loi relative aux marchés publics (Loi MP 2016) a été promulguée le 17 juin 2016. Cette législation remplace la Loi MP 2006. Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications les plus pertinentes dans le contexte de l'acquisition durable de biens, services et ouvrages. Pour les nouveautés en matière d'arrêtés d'exécution et pour les détails de la loi, nous vous renvoyons à <http://www.publicprocurement.be/fr>.

Respect du droit environnemental, social et du travail (art. 7 Loi MP 2016)

Les opérateurs économiques sont tenus de respecter toutes les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, établies par le droit de l'Union européenne, le droit national et les conventions collectives. Mais il est aussi précisé explicitement que cette législation doit être respectée par toute personne agissant en qualité de sous-traitant, à quelque stade que ce soit, et par toute personne mettant du personnel à disposition pour l'exécution du marché. Il est fait ici référence directement aux conventions internationales, comme celles de l'OIT. Si le service public adjudicateur constate un manquement, il peut, le cas échéant, prendre des mesures ou exclure un soumissionnaire.

Voyez aussi [les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs dans la nouvelle Loi MP 2016](#).

Marchés réservés (art.15 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit que l'accès à un marché peut être réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées. Le pouvoir public adjudicateur peut aussi réserver l'exécution de ces marchés dans le cadre de programmes d'emplois protégés, à condition qu'au moins 30% du personnel de ces





ateliers, opérateurs économiques ou programmes soient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Il y a donc une grande différence par rapport à la législation précédente: les différentes formes d'économie sociale ne sont plus définies. La Loi MP 2016 utilise principalement le critère des 30% de travailleurs.

L'utilisation de labels (art. 54 Loi MP 2016)

Les labels peuvent être un instrument efficace pour rendre les marchés publics plus durables. Quand la nouvelle loi entrera en vigueur, l'utilisation des labels ne sera plus limitée à la phase de la preuve. Elle prévoit en effet que les pouvoirs publics peuvent prescrire des labels pour définir les exigences du cahier des charges. Cela signifie concrètement que le pouvoir adjudicateur peut exiger un label spécifique dans la définition des conditions, pour autant que d'autres labels équivalents et d'autres moyens de preuve soient acceptés. Il est important de souligner que la référence au label est autorisée dans les spécifications techniques, les critères d'attribution et les conditions d'exécution. De plus, des labels sociaux ou autres peuvent être imposés (actuellement, l'accent est mis principalement sur les labels environnementaux). Une condition essentielle est qu'il doit s'agir de labels fiables et que les exigences en matière de label ne doivent concerner que des critères qui sont liés à l'objet du marché.

Critères d'attribution du marché sociaux et écologiques (art. 81 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit aussi que des aspects sociaux et environnementaux peuvent être évalués par le biais des critères d'attribution. De plus, le pouvoir adjudicateur peut aussi imposer une méthodologie permettant de déterminer le coût du cycle de vie. L'article 81 §3 est particulièrement important par rapport aux principes sociaux dans les marchés publics: il précise que le processus de production spécifique ou un processus spécifique lié à un autre stade du cycle de vie peuvent être évalués sur la base d'un critère d'attribution. Ce qui ouvre de nombreuses opportunités pour encourager un commerce loyal et durable et le respect des conditions de travail et des droits humains tout au long de la chaîne.

Méthodologie de calcul des coûts du cycle de vie (art. 82 Loi MP 2016)

La nouvelle loi stimule l'utilisation d'une méthodologie pour calculer les coûts du cycle de vie. Le principe de base est celui-ci: le critère du prix ne tient pas compte uniquement des frais d'acquisition mais de tous les coûts qui sont liés à l'utilisation du produit, du service ou de l'ouvrage acquis, notamment ceux qui concernent la consommation d'énergie, la maintenance et la fin de vie (collecte, démantèlement, recyclage). La loi permet également de tenir compte des externalités dans le marché (émissions de CO₂, pollution des eaux), pour autant que cet objectif soit mesurable et que sa valeur monétaire puisse être déterminée. La nouvelle législation vise le développement de méthodes de calcul communes des coûts du cycle de vie,





par exemple aux niveaux européen, national ou régional.

Innovation et partenariat d'innovation (art. 40 Loi MP 2016)

Dans certains cas, le service public souhaite obtenir des solutions innovantes spécifiques qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. La nouvelle loi intègre la possibilité de mettre en place un partenariat d'innovation. Dans les documents du marché, le pouvoir adjudicateur définit alors le besoin relatif à un produit, un service ou à des travaux innovants qui ne peut être satisfait par l'acquisition de produits, de services ou de travaux déjà disponibles sur le marché. Un partenariat d'innovation vise au développement d'un produit, d'un service ou de travaux innovants et à l'acquisition ultérieure des fournitures, services ou travaux en résultant, à condition qu'ils correspondent aux niveaux de performance et aux coûts maximaux convenus entre le pouvoir adjudicateur et les participants. Attention: il n'est pas évident de déterminer des niveaux de prestation et des prix maximaux pour des solutions qui n'existent pas encore!

Indépendamment du partenariat d'innovation, il est possible de prendre l'innovation en considération par des méthodes plus courantes. L'étude exploratoire du marché est la plus évidente, mais les procédures de négociation ou l'utilisation de variantes donnent l'opportunité de stimuler l'innovation.

Efficacité énergétique (art. 168 Loi MP 2016)

La nouvelle législation sur les marchés publics encourage l'acquisition de produits, services et bâtiments qui bénéficient d'une efficacité énergétique élevée. Dans certains cas, il s'agit même d'une obligation. Il y a cependant une condition importante: ces exigences d'efficacité énergétique doivent tenir compte d'un niveau de concurrence suffisant, du rapport coût-efficacité, de la faisabilité économique, de la durabilité et des contraintes techniques. Les pouvoirs adjudicateurs sont encouragés à examiner, lorsqu'ils passent des marchés de services, la possibilité de conclure des contrats de performance énergétique assurant des économies d'énergie à long terme.

L'arrêté royal du 13 juillet 2014 étend les obligations d'efficacité énergétique imposées aux bâtiments à toute une liste d'autres produits et services.

Pour de plus amples informations sur la loi actuelle et sur la nouvelle loi sur les marchés publics, rendez-vous sur: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/contexte-juridique>.





6

L'OBJET DU MARCHÉ



L'objet du marché est son «titre» ou son «sujet». Il doit convaincre les soumissionnaires potentiels d'ouvrir les documents d'avis de marché et/ou le cahier des charges. Ici déjà, il doit être clairement précisé qu'il s'agit d'un marché durable car toutes les prescriptions du cahier spécial des charges renvoient systématiquement à la description de l'objet du marché.

Dans le cas d'un marché durable, il est souhaitable que la description de l'objet fasse clairement référence à son caractère durable. Les soumissionnaires potentiels seront ainsi immédiatement au courant des objectifs du service public adjudicateur.

Explication de l'objet du marché dans le contexte de la politique de l'organisation.

“<.....> (nom du service public) accorde une grande importance à la protection de l'environnement et aux aspects sociaux. Cette préoccupation est présentée dans sa <politique stratégique>, <mission>, <politique d'achat>, ...”

La mention de la durabilité dans l'objet du marché **augmente fortement la sensibilisation** et permet aux adjudicateurs publics de prendre l'initiative. Le marché remarque cette augmentation des commandes durables. Ce signal peut influencer le mode de production et conduire le marché à investir de plus en plus dans les produits et les processus économiques durables afin d'avoir une bonne chance de remporter des commandes publiques. Plus nombreuses seront les entreprises qui s'engagent dans la durabilité, plus le nombre de soumissionnaires potentiels augmentera et plus le marché deviendra compétitif. Ce qui aura, en retour, un effet positif sur le prix des produits et services durables.

Cette mention **stimule les pionniers**. Elle encourage les entreprises qui acceptent de jouer un rôle de pionnier et qui sont à la pointe en matière de durabilité. En effet, la chance qu'elles décrochent le marché est beaucoup plus grande que celle des sociétés qui doivent encore se convertir à des méthodes de production durables ou qui sont au début de l'intégration de produits durables dans leur catalogue.

Cette mention est indispensable lors de la rédaction d'un cahier des charges durable. Vu que toutes les exigences qui sont reprises dans le cahier des charges sont reliées à l'objet du marché. La législation est ici très claire: les critères repris dans le cahier des charges doivent être en relation avec l'objet du marché.



CRITÈRES DE SÉLECTION & D'EXCLUSION



Les critères de sélection concernent exclusivement le fournisseur et sont donc indépendants des caractéristiques des produits, des services ou des travaux qui sont mis en adjudication, de la méthode d'adjudication du marché, de l'exécution du marché, etc. Ici, la grande question est celle-ci: quels fournisseurs potentiels auront accès au marché?

Quels sont les critères de sélection pertinents?

Les critères de sélection sont utilisés pour exclure des soumissionnaires non appropriés ou pour sélectionner des soumissionnaires appropriés qui auront accès au marché. Ces critères sont cependant très réglementés par la législation sur les marchés publics. Le choix est donc limité. Vous trouverez ci-dessous quelques options qui permettront d'évaluer la durabilité lors de la sélection de fournisseurs adéquats.

Un service public peut exclure des soumissionnaires potentiels s'il est question de leur part d'infractions graves dans le domaine de la législation sociale et/ou environnementale.

Des conditions peuvent être posées à l'égard des soumissionnaires potentiels pour évaluer ou déterminer s'ils sont capables d'exécuter un marché durable. Ont-ils une expérience des marchés durables? Quelles mesures prennent-ils dans le cadre de la gestion de l'environnement? Comment les risques sociaux sont-ils gérés tout au long de la chaîne?

Pour déterminer si un fournisseur peut entrer en ligne de compte, il est possible de lui demander des références qui démontrent clairement le caractère durable des marchés référencés. Vous pourrez ainsi éventuellement exclure des parties qui n'ont encore aucune expérience en matière de durabilité.

Il faut toujours faire attention à la pertinence des critères de sélection et à leur proportionnalité par rapport à la taille et à la durée du marché. Pour une petite commande, réclamer la preuve de l'existence d'un système de gestion de l'environnement n'a pas de sens. Les efforts à accomplir pour obtenir la certification d'un système de gestion de l'environnement seront alors disproportionnés par rapport à la taille du marché.

Pour de plus amples informations sur les systèmes de gestion de l'environnement, voyez: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/environnemental/gestion-environnementale>

Pour des informations détaillées sur les fondements juridiques de l'intégration de critères de sélection dans les marchés publics, voyez: <http://www.publicprocurement.be/fr>

Critères d'exclusion

Le non-respect de la législation environnementale et sociale, qui a été le sujet d'un jugement définitif ou d'une décision d'effet équivalent, peut être considéré comme une violation de la conduite professionnelle de l'opérateur économique concerné ou comme une faute grave autorisant l'exclusion de l'acteur concerné de la soumission pour le contrat.

Réf.: Art. 56 et 57 de la directive 2014/24/EU et Art. 80 de la directive 2014/25/EU.



8

CRITÈRES D'ATTRIBUTION



Les critères d'attribution permettent de comparer objectivement des offres sur base, par exemple, du prix, de la qualité, de l'esthétique, mais aussi de la durabilité environnementale et/ou sociale, de même que de l'innovation. Les critères d'attribution sont évalués par le biais d'un score ou d'une pondération pour que la comparaison puisse être faite de manière objective entre les soumissionnaires. Une condition est importante: les critères d'attribution doivent être reliés à l'objet du marché et doivent être objectivement mesurables! Citer simplement la durabilité parmi les critères d'attribution n'est pas suffisamment concret et ne peut être mesuré de façon objective.

Critères d'attribution à la pratique

Critère: par exemple	Pondération
1. Prix Calcul (p.ex.): Prix indiqué plus bas/ prix indiqué x 0,60	60%
2. Critères environnementaux (Le service public adjudicateur clarifie la pondération attribuée aux critères) Calcul (p.ex.): Total des points atteints / Maximum de points à atteindre x 0,35	35%
3. ...	5%

Dans le tableau ci-dessus, le poids du critère environnemental devra être annoncé par l'acquéreur en fonction de son marché spécifique. Les représentants de plusieurs fédérations sectorielles demandent souvent de ne pas sous-évaluer ce poids afin d'accroître les chances de développement durable dans la phase d'attribution.





L'utilisation des labels et les critères liés:

Critères énoncés dans le présent document et le label sont toujours un instantané. Ils sont constamment révisés pour suivre les dernières tendances du marché et il est donc recommandé de consulter les derniers développements dans le domaine des spécifications sur le site du label.

Un label peut être utilisé dans les critères techniques (comme moyen de preuve) et dans les critères d'attribution. Dans le premier cas, il servira à préciser les exigences minimales. Et dans le deuxième cas, il permettra d'obtenir des points supplémentaires s'il établit que le produit ou le service respect plus que les conditions minimales. L'article 54 de la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 fait un large tour d'horizon des manières dont vous pouvez faire référence à des labels dans un appel d'offres. La méthode la plus courante et la plus correcte d'un point de vue juridique consiste à reprendre les exigences techniques que vous souhaitez souligner (et qui tiennent compte de l'objet du marché) dans l'appel d'offres (ou dans une annexe). Ensuite, vous mentionnez qu'un label en particulier ou qu'un groupe de labels (ou leurs équivalences) pourront servir de preuve du respect des exigences techniques. Prenez aussi en considération des moyens de preuve analogues.

Il est encore possible de faire des références croisées entre les spécifications techniques et les critères d'attribution.

Exemple:

- Spécification technique:
Tous les manuels en papier sont imprimés sur du papier avec au moins 70% de fibres recyclées ou de fibres provenant de forêts gérées durablement (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent).
- Critère d'attribution:
Si plus de 70% des fibres des manuels en papier sont d'origine recyclé ou provenant de forêts gérées durablement (voir spécifications techniques) vous pouvez obtenir des points supplémentaires (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent).





9 — SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



Les spécifications techniques décrivent les caractéristiques et les propriétés minimales auxquelles le produit ou le service doit impérativement répondre. Ce point offre de belles opportunités pour la durabilité car c'est ici que vous pouvez imposer des exigences durables ou techniques pour le produit, le service ou le travail. Les labels et les certifications sont une méthode simple souvent utilisée pour démontrer que les spécifications techniques sont effectivement respectées. Ils peuvent aussi servir de source pour identifier les spécifications techniques qui seront insérées dans le cahier des charges.

ATTENTION

Vos critères obligatoires, sont-ils conformes au marché?

Qu'est-ce qu'un label fiable?

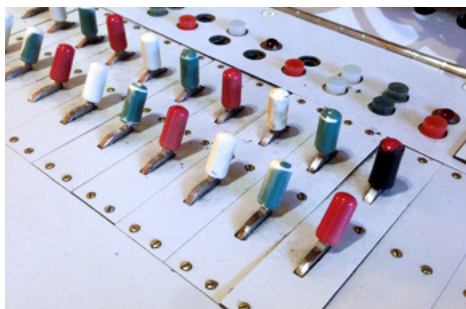
Pour les biens mis en adjudication, les labels sont un instrument pratique pour évaluer rapidement si le produit répond à certaines exigences environnementales ou sociales. Cela dit, il existe une foule de labels et il n'est pas permis d'intégrer n'importe lequel d'entre eux dans un marché public. C'est pourquoi la législation sur les marchés publics décrit les conditions auxquelles doit répondre un label. Tous les labels mentionnés dans ce guide répondent aux prescriptions de la législation. Pour de plus amples informations sur les labels, voyez:

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/node/5434>.





10 — CONDITIONS D'EXÉCUTION



Les conditions d'exécution doivent être respectées par l'adjudicataire pendant la réalisation du marché. Les conditions d'exécution sont un instrument idéal pour le pousser à investir dans la durabilité pendant toute la durée du marché. Elles doivent avoir un lien avec l'objet du marché, les conditions d'exécution peuvent concerner les conditions de livraison, les méthodes de production (socialement ou écologiquement responsables), une politique des ressources humaines durable, etc.

“ *En tant que pouvoir adjudicateur, vous disposez d'un levier important pour encourager une société durable: votre pouvoir d'achat.*”

Jo Versteven, expert achat durable, Institut Fédéral pour le Développement Durable





11

CONSIDERATIONS SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS



Les pouvoirs adjudicateurs peuvent considérer les aspects sociaux et éthiques dans les marchés publics de différentes façons.

Elle concerne le respect de la législation sociale nationale, européenne et internationale visant à promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et la diversité culturelle, la détermination des exigences techniques qui permettent (mieux) accès pour les personnes handicapées, ce qui permet moins qualifiés groupes et chômeurs (défavorisés), le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail et les droits de l'homme, des conditions de travail décentes, en tenant compte des salaires acceptables (convention de l'OIT no. 94) à l'attribution du marché, de tenir compte de durable pratiques, de tenir compte de l'impact social des processus de production dans le cycle de vie d'un produit ou d'un service, de prendre des mesures nécessaires pour encourager la participation des ateliers protégés (entreprises sur mesure) et les entreprises d'inclusion sociale, d'assurer une formation adéquate, des instructions de sécurité ... pour le personnel.

Cependant, pour les acheteurs, il est important d'en tenir compte d'une manière appropriée. Les considérations peuvent, en fonction de leur nature, seulement être prise en compte lors de certaines phases de la procédure d'adjudication.

Pour des informations détaillées sur les aspects sociaux et éthiques et l'intégration dans les marchés publics, rendez-vous sur:

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/considerations-sociales>



partie B

La durabilité dans son contexte



1

ÉTENDUE: DISPOSITIFS MÉDICAUX

Champ d'application

Le présent document concerne les consommables médicaux qui, pour des raisons médicales et économiques, sont destinés à un usage unique (single-use) et sont jetés de façon continue après usage. Ce groupe de produits est également appelé « produits médicaux jetables » et représente un volume de dépenses élevé dans les hôpitaux. Il s'agit notamment de cathéters/drains, des systèmes de perfusion, des équipements de protection personnelle comme les blouses, les gants, les bonnets et les produits pour les soins des plaies et le plâtre. Ce groupe de produits comprend également des instruments uniques en métal, des seringues et des aiguilles.

Ce document se penche sur deux aspects importants auxquels les hôpitaux peuvent être attentifs dans le cadre des achats durables d'articles médicaux jetables, à savoir :

- **les risques sociaux** liés à l'extraction des matériaux, à la fabrication des composants et à l'assemblage des produits finis ;
- **l'impact environnemental** du groupe de produits évalué sur l'ensemble de son cycle de vie.



Figure 1: Exemples de produits médicaux jetables souvent utilisés une seule fois.

Avertissement :

Comme il s'agit d'un groupe de produits et non d'un produit spécifique, les informations reprises sur cette fiche ne s'appliquent pas à tous les produits du groupe de produits « articles médicaux jetables ». Ces informations visent principalement à donner au lecteur une idée des problèmes liés aux risques sociaux et à la durabilité. À la fin de la fiche, des conseils pratiques sont donnés qui peuvent s'avérer utiles pour mieux aborder ces problèmes.

Ce document ne concerne pas les autres produits médicaux tels que les médicaments et les appareils médicaux.





2

LE MARCHÉ - QUELQUES FAITS ET CHIFFRES



Les produits médicaux jetables représentent une part importante du marché total des dispositifs médicaux, soit 40 à 45 % des ventes totales du marché. Aux Pays-Bas, ils représentent environ 880 à 990 millions d'euros¹. Les articles médicaux jetables peuvent être divisés en produits de haute et de basse technologie, imposants ou de faible volume, l'impact environnemental le plus important étant généralement lié aux produits ayant le plus gros volume (plus de matériau entraîne un impact plus important). Cette ventilation est illustrée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Ventilation des articles médicaux jetables selon qu'il s'agit de produits de haute ou de basse technologie représentant un volume imposant ou un faible volume.

Articles médicaux jetables	High tech	Low tech
Volume imposant	Cathéters (dilatation, embolectomie, ICP)	Matériel de diathermie, drainage, systèmes de ventilation manuelle, matériel de suture, matériel d'incontinence, seringues, cathéters, gants chirurgicaux, champs chirurgicaux, matériel de stomie, scalpels, bandages.
Faible volume.	Cathéters (CPRE, ablation), sphygmomanomètres invasifs	Bas anti-thrombose, masques respiratoires, plâtre, enfile-bas de contention, oxygénation, consommables de perfusion, attelles/corsets, bas de contention, matériel pour stomie, pompe d'alimentation.

Le groupe de produits « produits médicaux jetables » se compose principalement de produits à faible degré technologique et de gros volume. C'est donc au niveau de ces produits qu'on trouve la majorité des acteurs du marché. L'impact environnemental élevé de ces produits s'explique en partie par le fait que ces acteurs du marché se livrent une concurrence principalement sur les prix. Dans certains marchés de niche qui nécessitent beaucoup de recherche et d'investissements (p. ex. certains types de cathéters de haute technologie), le nombre d'acteurs est plus limité.

¹ <https://bit.ly/2rGky3b>, consulté le 20-6-2019.





3

LES TENDENCES FUTURES



Initialement, le glissement des produits réutilisables aux produits jetables a été induit par les propriétés avantageuses des produits jetables, telles que la réduction de la propagation des infections, la facilité et les économies sur les coûts. Aujourd'hui, dans certains cas, l'utilisation de produits jetables dans le secteur de la santé (liée à de nouveaux développements) est devenue superflue. En termes de Total Cost of Ownership (TCO - coût total de possession), il revient toutefois encore souvent moins cher d'utiliser des articles jetables que des articles réutilisables. Dans le cas des produits réutilisables, la logistique du flux de retour et du nettoyage/de la stérilisation coûte très cher en raison des règles strictes imposées en matière de stérilisation tandis que les coûts des déchets pour les articles jetables sont négligeables (notamment parce que les articles jetables sont souvent très légers)². Le fait que les articles jetables sont moins chers en termes de TCO entraîne un glissement de l'utilisation des articles médicaux réutilisables vers les articles jetables. Cela entraîne une augmentation de l'utilisation des articles jetables sur le marché³.

Une tendance spécifique est observée au niveau de l'augmentation de l'utilisation des articles jetables dans les CPT (Custom procedure trays - trousse opératoire composites pour une opération spécifique). Ces dernières sont des ensembles pré-assemblés en fonction des interventions à réaliser⁴.

L'utilisation actuelle des articles jetables génère environ 15 kg de déchets par lit de patient et par jour, ce qui rend ce groupe de produits responsable d'environ 5,9 millions de tonnes de déchets par an dans le monde⁵. Du fait de son volume, ce groupe de produits a un impact majeur sur l'environnement. Les tendances du marché suivantes répondent à ce problème :

Entrepreneuriat Socialement Responsable (ESR) dans le secteur des soins de santé

Le secteur des soins de santé se préoccupe du bien-être des personnes, mais aussi du climat et de l'environnement. C'est pourquoi de plus en plus d'hôpitaux en Belgique et aux Pays-Bas entreprennent de manière socialement responsable. En 2011, par exemple, plusieurs établissements de soins de santé néerlandais se sont réunis pour réfléchir à l'avenir des soins de santé. Cette rencontre a débou-

2 Consultation du marché UMC Utrecht

3 Consultation du marché AZ Sint-Jan Brugge-Oostende AV

4 Consultation du marché Universitair Ziekenhuis Antwerpen

5 Campion, N., Thiel, C. L., Woods, N. C., Swanzy, L., Landis, A. E., & Bilec, M. M. (2015). Sustainable healthcare and environmental life-cycle impacts of disposable supplies: a focus on disposable custom packs. *Journal of Cleaner Production*, 94, 46-55.





ché sur un "Manifest voor een gezonde toekomst van de zorgsector" (« Manifeste pour un avenir sain dans le secteur des soins de santé »)⁶. Plus de quatre-vingts organisations ont signé ce manifeste⁷. Entre-temps, il y a déjà eu une suite à ce manifeste⁸: Green deals on sustainable care : <https://milieuplatformzorg.nl/green-deal>.

Un exemple d'achat durable est celui du marché public lancé pour l'achat de vêtements de travail par le RadboudUMC à Nijmegen (Pays-Bas). Les vêtements de travail de 5 500 membres du personnel médical sont fabriqués dans le tissu durable Tencel et leur production consomme 97 % d'eau en moins et 46 % d'énergie en moins⁹.

Économie circulaire

Les modèles économiques basés sur l'économie circulaire font également l'objet d'une attention croissante. La réutilisation ou la réparation du matériel médical, notamment des appareils à rayons X, des appareils d'IRM et des tomodensitomètres permet aux hôpitaux de réduire leurs coûts et partant leur impact environnemental. C'est pourquoi, en 2014, Philips a ouvert une nouvelle usine à Best (Pays-Bas) consacrée à la révision et la mise à jour des équipements médicaux amortis.

Outre à l'allongement de la durée de vie des appareils médicaux, les hôpitaux et les fabricants sont également attentifs à l'économie circulaire.

Certains fabricants, comme Straten Medical, proposent des versions réutilisables d'instruments chirurgicaux et d'autres articles jetables. Van Straten Medical estime qu'en ne jetant pas leurs instruments et leurs matériels, les hôpitaux néerlandais pourraient économiser jusqu'à un quart de leurs coûts d'approvisionnement¹⁰.

En outre, l'hôpital universitaire d'Aarhus a mis au point un outil qui permet d'appliquer les principes de l'économie circulaire. Leur Modèle de chaîne de valeur collaborative peut aider d'autres hôpitaux à réduire la complexité du concept d'économie circulaire et à développer des activités qui contribuent à la transition vers des modes de production et de consommation plus durables¹¹.

Dans le cadre des développements cités plus haut, la plupart des hôpitaux ont un coordinateur environnemental co-responsable, entre autres de la politique d'achat et qui pourrait donc influencer l'achat des articles jetables.

Fournisseurs médicaux et ESR

Outre les hôpitaux, les fabricants de dispositifs médicaux travaillent également sur la responsabilité sociale des entreprises et s'emploient à minimiser leur impact environnemental. Un certain nombre d'entreprises ont défini des objectifs spécifiques en matière d'ESR et certaines d'entre elles en rendent compte (par exemple, par le biais d'un rapportage basé sur les normes GRI)¹².

6 https://milieuplatformzorg.nl/documents/Manifest_zorg_jan2012.pdf, consulté le 18-10-2019.

7 <https://bit.ly/34A8bJo>, consulté le 19-7-2019.

8 Consultation du marché UMC Utrecht.

9 <https://fd.nl/advertorial/innovationandyou/1189267/duurzaamheid-levert-zorgsector-geld-op>, consulté le 5-7-2019.

10 <https://bit.ly/34yeo8P>, consulté le 1-8-2019.

11 Aarhus Universitetshospital.

12 <https://bit.ly/34yyz6B>; <https://bit.ly/33BtAR3>; <https://bit.ly/35MUHdu>; <https://bit.ly/2Oyzuy9>; <https://bit.ly/34KyGfa>; <https://bit.ly/2spnCpC>; <https://bit.ly/2Y3WXdY>, consulté le 21-6-2019.





4

L'IMPACT DES DES ARTICLES JETABLES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les articles jetables sont beaucoup utilisés dans les hôpitaux. Parce qu'ils ne sont utilisés qu'une seule fois, ces produits ont un cycle de vie très court. De ce fait, de nombreux produits doivent être fabriqués, distribués et éliminés. C'est la raison pour laquelle le groupe des produits « Articles médicaux jetables » est responsable d'une grande partie de l'impact environnemental indirect total d'un hôpital.

Selon une étude réalisée par CE Delft pour l'Universitair Medisch Centrum (UMC) Utrecht, les articles jetables occupent la troisième place au niveau des groupes de produits médicaux qui ont l'impact sur le climat le plus élevé¹³. L'impact climatique des articles jetables utilisés dans les hôpitaux a été estimé à environ 11 kt- tonnes d'équivalent CO₂¹⁴. On estime que cela représente environ 7 % de l'impact climatique total estimé de l'approvisionnement facilitaire et médical des hôpitaux, comme l'illustre la Figure 2. Cet impact est attribuable, entre autres, au matériel et à la consommation énergétique dans la chaîne (dans le cadre de l'extraction, de la production et du transport).

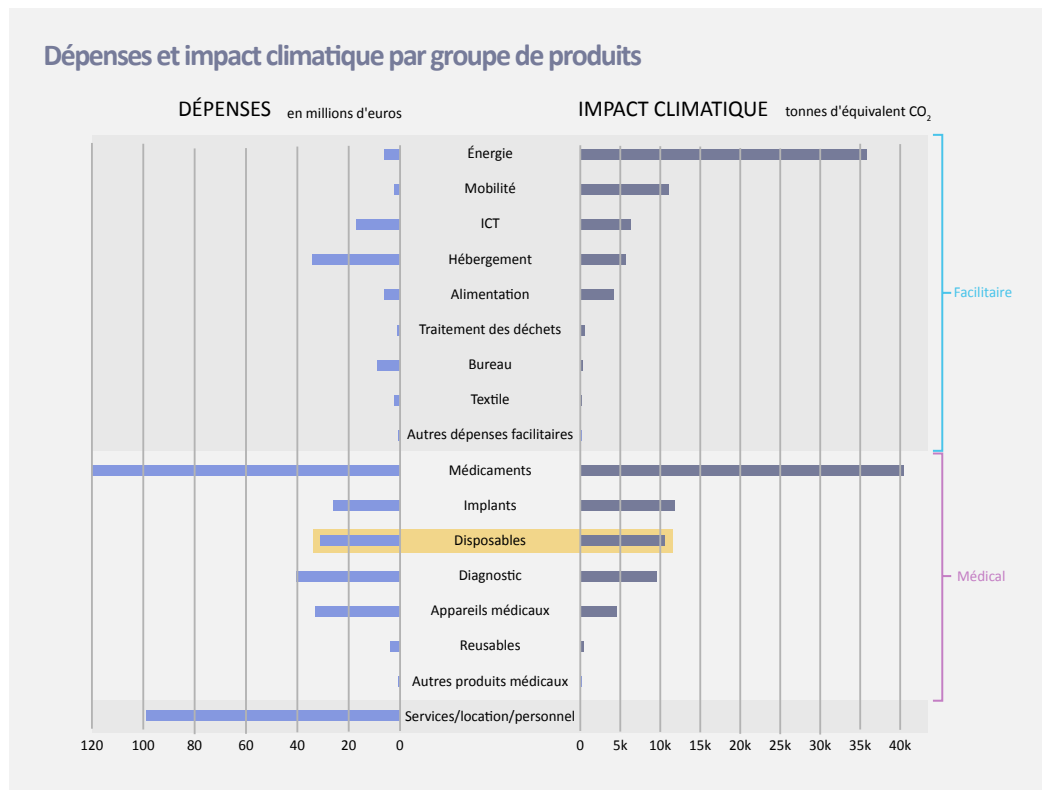


Figure 2: Impact climatique (droite) et dépenses (gauche) pour les différents groupes de produits de l'UMC Utrecht.

! Attention : l'importance de l'impact climatique et des dépenses peuvent varier au sein d'un même groupe de produits

13 Les secteurs de l'énergie et de la mobilité affichent aussi un score supérieur mais ils sont repris dans la catégorie des groupes de produits facilitaires.

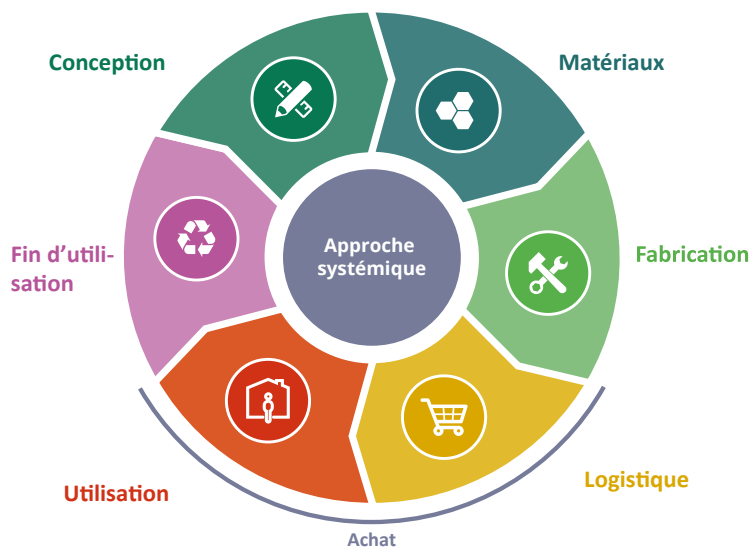
14 <https://www.ce.nl/publicaties/2181/impactanalyse-mvi-umc-utrecht>, consulté le 19-6-2019..





Nous nous sommes basés sur le cycle de vie du groupe de produits:

Les étapes dans la chaîne de production



Vlaanderen Circulair, Flanders DC



Conception

Cette phase joue un rôle crucial dans la réalisation d'une plus grande durabilité. Les aspects suivants contribuent à l'impact environnemental dès la phase de conception :

- quantité des matériaux utilisés dans la conception ;
- sélection des matériaux (part des matériaux recyclés et recyclables).

Quantité des matériaux utilisés dans la conception

L'impact environnemental est proportionnel à la quantité de matériau utilisée : plus il y a de matière, plus l'impact environnemental est élevé. Pendant la phase de conception, la quantité de matériau peut être minimisée, et ainsi réduire l'impact environnemental du produit final. Bien entendu, cette minimisation est limitée par les critères de conception.

Sélection des matériaux

Dans le cadre de la sélection des matériaux, on peut choisir de prévoir une part (plus importante) de matériaux recyclés (contenu recyclé). L'utilisation de matériaux recyclés réduit l'impact environnemental et stimule le marché à recycler davantage.

La recyclabilité du produit final joue également un rôle important dans le choix des matériaux. Par exemple, il n'est pas encore possible de recycler les poches de perfusion en plastique¹⁵ laminé. Il existe cependant aussi sur le marché des poches de perfusion composées d'un seul type de plastique, ce qui permet de les recycler. Les contenants de perfusion de Fresenius Kabi¹⁶ sont entièrement en LDPE, à partir duquel on peut fabriquer des granulés qui peuvent être utilisés pour fabriquer de nouveaux produits,

15 Couches de différents types de plastique collées ensemble.

16 www.fresenius-kabi.com





par exemple, des flacons de shampooing¹⁷.



Matériaux

Dans le groupe de produits « articles médicaux jetables », de nombreux matériaux différents sont utilisés.

Optez pour des cathéters, des drains et des systèmes de perfusion sans phtalate ni BPA

Les cathéters, les drains et les systèmes de perfusion sont principalement en plastique. Les plastiques couramment utilisés sont : PUR, silicone, PC, PVC médical et non tissé. Comme les autres plastiques, ces matériaux ont des scores d'épuisement des matières premières élevés (en raison de l'utilisation de pétrole, une matière première fossile). Il existe également sur le marché des cathéters et des lignes de perfusion qui utilisent du phtalate ou du BPA. Selon l'Environmental Thermometer Care, le phtalate et le BPA ne devraient plus être utilisés parce qu'ils sont toxiques¹⁸.

De plus, ces produits ne peuvent souvent plus être recyclés parce qu'ils sont constitués de différents plastiques (laminés) ou parce que la réglementation en vigueur dans l'hôpital ne le permet pas.

Optez pour un ensemble unique d'instruments en acier « issu d'une exploitation minière responsable »

Les instruments à usage unique sont principalement en acier. L'extraction et la transformation de l'acier, en particulier, ont un impact environnemental élevé. En outre, l'extraction et la transformation de l'acier comportent également des risques sociaux. Il existe de nombreuses initiatives d'exploitation minière responsable dans le monde, telles que The Alliance for Responsible Mining (ARM)¹⁹, la Responsible Minerals Initiative (RMI)²⁰ et l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA)²¹. De telles initiatives encouragent de plus en plus les producteurs à faire des efforts pour limiter les risques sociaux.

Soins des plaies et protection personnelle

Ces produits sont principalement constitués de textiles, comme le coton. Le coton a un impact environnemental élevé, principalement dû à sa culture. Les recherches sur les sets médicaux préemballés montrent que le poids du polypropylène est plus élevé (pour les vestes et les rideaux), mais que le coton a un impact environnemental plus élevé dans toutes les catégories de l'impact environnemental²². On trouve sur le marché des pansements / sparadraps en bambou et en coton biologique.



Production

Pendant la phase de production, les matériaux sont transformés en un produit (commercialisable) sur la base de leur conception. Pendant la phase de production des articles jetables, la consommation d'énergie constitue le principal facteur contributif à l'impact environnemental. Les risques sociaux jouent également un rôle pendant cette phase.

17 <https://www.circulairondernemen.nl/uploads/fb55aefcd9bb4e1e2eecef18f34112bb.pdf>

18 <http://www.milieuplatformzorg.nl/milieuthermometer>, consulté le 25-6-2019.

19 <http://www.responsiblemines.org/en/>, consulté le 8-7-2019.

20 <http://www.responsiblemineralsinitiative.org/>, consulté le 8-7-2019.

21 <https://responsiblemining.net/>, consulté le 8-7-2019.

22 Campion, N., Thiel, C. L., Woods, N. C., Swanzy, L., Landis, A. E., & Bilec, M. M. (2015). Sustainable healthcare and environmental life-cycle impacts of disposable supplies: a focus on disposable custom packs. *Journal of Cleaner Production*, 94, 46-55.





Les articles médicaux jetables proviennent de pays tels que le Pakistan et la Chine (instruments uniques), la Malaisie, la Thaïlande, le Sri Lanka (gants) et la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Liberia et les Philippines (matière première caoutchouc pour la production e.a. de gants)²³.

Consommation d'énergie

De l'énergie est nécessaire, tant pour l'extraction des matériaux que pour leur transformation en produits finis. Dans des pays comme la Chine, l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie, cette énergie est principalement produite de manière non durable et à bon marché. Le plus souvent, l'énergie est produite par la combustion de combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon et lignite)²⁴. Pendant la combustion, beaucoup de gaz à effet de serre sont libérés. L'impact environnemental de l'utilisation du lignite, en particulier, est très élevé. Dans les pays occidentaux, la part de l'énergie produite de manière durable est souvent plus élevée et l'impact climatique de la production d'énergie donc beaucoup plus faible.

Les risques sociaux dans la chaîne

Pendant la phase de production, outre l'impact environnemental, les risques sociaux jouent également un rôle majeur. Par exemple, la complexité accrue des chaînes de production et l'internationalisation entravent la détermination des conditions de travail dans lesquelles un produit a été fabriqué et d'éventuelle utilisation de substances nocives. De bonnes conditions de travail ne sont pas garanties, et cela plus particulièrement dans le secteur minier et l'industrie de l'habillement²⁵.

Pour sensibiliser les acheteurs aux risques sociaux liés à l'achat d'articles médicaux jetables, Swedwatch a réalisé une analyse des risques pour cinq produits différents. La Figure 3 illustre les résultats de cette analyse des risques²⁶.

Tableau 2:
Risques sociaux de quatre différents articles médicaux jetables. Repris de Swedwatch.

Produits	Assemblage	Pièces	Matériaux
Instruments chirurgicaux	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé
Gants médicaux à jeter	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé
Bandages et pansements	Risque moyennement élevé	Risque moyennement élevé	Risque élevé
Articles médicaux jetables	Risque élevé	Risque élevé	Risque élevé

Les consommables médicaux (tels que les gants jetables et les bandages/pansements) et les instruments chirurgicaux sont en grande partie produits dans des pays où le risque de violation des droits de l'homme et du travail est élevé, notamment en Chine, au Pakistan, en Malaisie et en Thaïlande. La chaîne d'approvisionnement est très complexe et la traçabilité limitée, en partie en raison du recours à des sous-trai-

23 <https://www.ce.nl/publicaties/download/2613>

24 <https://bit.ly/2Y15HBs>; <https://bit.ly/37NRSe5>

25 <https://bit.ly/2rD5oAN>, consulté le 21-6-2019.

26 <https://bit.ly/2OY9viB>, consulté le 25-6-2019.





tants, par exemple pour la production des instruments chirurgicaux.

En général, les risques concernent à la fois à la production et l'extraction des matières premières. En ce qui concerne les droits de l'homme, il existe certains risques : bas salaires, heures supplémentaires excessives, absence de droits syndicaux, travail des enfants et travail forcé. Les travailleurs immigrés surtout courent un risque élevé d'être exploités et plus particulièrement un risque spécifique d'exploitation, de travail forcé et de discrimination. Il y a aussi un risque accru d'exposition aux produits chimiques et de contamination toxique de l'environnement.

Certains fournisseurs (comme Mölnlycke) ont élaboré des codes de conduite et affirment qu'ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire ces risques par le biais d'audits et d'évaluations de leurs fournisseurs. Les acheteurs peuvent s'informer activement sur les codes de conduite et sur les activités de leurs fournisseurs en termes de réduction effective des risques.

Pour plus d'informations :

<http://gidsvoorduurzameaankopen.be/nl/studies-en-projecten/ethische-verantwoordelijkheid-2015>.

Le vérificateur des risques ESR peut s'avérer être un outil utile pour mieux comprendre les risques potentiels : <https://www.mvorisicochecker.nl/nl/overheidsinkopers>.

L'approche appelée due diligence adoptée par la Nederlandse Rijksoverheid contient plus d'informations à ce sujet : <https://bit.ly/2rIFefJ>.



Logistique

Pendant la distribution et la vente, le transport des matières premières, des composants indépendants et des produits finis joue un rôle particulièrement important.

Emballages

Pour l'emballage des articles médicaux jetables, on utilise principalement du plastique et du carton. Aussi bien le plastique que le carton ont tous deux un impact sur l'environnement. Par exemple, les plastiques sont généralement produits à partir de matières premières fossiles, comme le pétrole. Les plastiques les plus couramment utilisés pour les emballages sont : le polyéthylène (LDPE et HDPE), le polypropylène (PP), le polyéthylène téréphtalate (PET), le polystyrène (PS), le chlorure de polyvinyle (PVC) et le polycarbonate (PC). Ces plastiques et cartons sont facilement recyclables. Mais lorsqu'ils sont éliminés avec le flux de déchets mixtes, il est difficile de les en extraire. Pour cette raison, la collecte séparée du plastique et du carton est encouragée.

Transport

La fourniture de matériel médical implique de nombreux mouvements de transport. Rouler avec des moyens de transport économes en énergie et réduire la fréquence de transport permettent de réduire considérablement la pollution environnementale.





Utilisation et durée de vie

Les aspects suivants contribuent à l'impact environnemental dès la phase d'utilisation :

- quantité des produits achetés ;
- durée de conservation ;
- réutilisabilité.

Quantité des produits achetés

Comme pour la quantité de matière utilisée, la quantité de produits achetés est généralement proportionnelle à l'impact environnemental : plus cette quantité est élevée, plus l'impact environnemental est important. Acheter moins de produits réduit donc l'impact sur l'environnement. Il est important, à ce niveau, que l'acheteur quantifie clairement ses besoins et achète ses produits sur cette base.

Un exemple tiré de la pratique dans un hôpital universitaire : un collaborateur de l'UMC Utrecht a contacté un fournisseur pour lui demander combien une boîte contenait d'endoprothèses (emballées individuellement). Depuis, il n'achète plus les endoprothèses que sur la base d'un multiple de cette quantité par boîte. Cette initiative a permis de faire des économies sur l'emballage et le transport²⁷.

Durée de conservation

De nombreux articles médicaux jetables, notamment les gants, ont une durée de conservation limitée. Quand on en achète trop, par exemple en achetant une boîte entière de gants d'une taille spécifique pour un chirurgien, une grande partie de ces gants sera appelée à être jetée. Encore une fois, il est important que l'acheteur, éventuellement en consultation avec l'utilisateur, quantifie clairement la quantité de produits nécessaires et que ces produits soient achetés sur cette base.

Dans le cas de la gestion interne des stocks (par exemple, entrepôt médical et pharmacie), l'application stricte de la règle FIFO²⁸ permet de limiter autant que possible le risque des produits périmés.

Réutilisabilité

Pour des raisons d'hygiène, les hôpitaux utilisent fréquemment du matériel jetable. Parce que le marché continue d'innover, il existe aujourd'hui de nombreuses applications dans lesquelles l'utilisation de produits réutilisables est redevenue intéressante. Il existe ainsi, par exemple, de nombreuses alternatives réutilisables, notamment la désinfection et la stérilisation, qui, pour autant qu'elles soient correctement utilisées, offrent des garanties suffisantes pour prévenir les infections. Par exemple, les bassins de lit en acier inoxydable, les alèses et le linge chirurgical en textiles de haute qualité, le matériel médical restérilisable, etc²⁹. Dans de nombreux cas, la réutilisation des produits peut réduire considérablement l'impact environnemental. Ce n'est cependant pas toujours le cas (la désinfection/stérilisation a également un impact sur l'environnement) et c'est pourquoi il est conseillé d'évaluer soigneusement l'impact environnemental des différentes options (par exemple en procédant à une analyse du cycle de vie).

La recherche sur les instruments de laryngoscopie utilisés pour l'examen du larynx de l'hôpital de New Haven (YNHH) aux États-Unis a montré que les instruments réutilisables sont synonymes, à la fois, d'avan-

27 <https://www.ce.nl/publicaties/download/2613>

28 FIFO = First In, First Out

29 Vercaemst, P., Vandebroek, A., H. Witters, R. Dijkmans & Hoessels, M. (2003). Beste Beschikbare Technieken (BBT) voor ziekenhuizen en andere verzorgingsinstellingen. Vito, Mol.





tages environnementaux et d'économies sur les coûts. La recherche a montré que la poignée jetable en plastique a une empreinte CO₂ de 16 à 18 fois plus élevée que celle de la poignée traditionnelle en acier réutilisable qui ne demande qu'une désinfection de faible niveau.

L'empreinte CO₂ de l'abaisse-langue jetable en plastique est 5 à 6 fois plus élevée que celle d'un abaisse-langue traditionnel en acier qui demande, lui, une désinfection de haut niveau.

Sur un an d'utilisation, le coût des poignées jetables de 495 000 \$ à 604 000 \$ plus élevés que celui des poignées réutilisables. Pour les abaisse-langue jetables, leur coût annuel est 180 000 \$ à 265 000 \$ plus élevé³⁰.

La réutilisation de matériel critique, p. ex. des cathéters cardiaques, des stents aortiques et des ciseaux endoscopiques est bien sûr inacceptable.



Fin d'utilisation

Traitement des déchets

On distingue différentes techniques de traitement des déchets. Outre l'incinération et la mise en décharge (traitement final), il existe aussi plusieurs autres techniques qui visent à modifier les caractéristiques spécifiques des déchets hospitaliers pour qu'ils puissent être traités comme des déchets « classiques ». Ces processus de prétraitement peuvent avoir lieu aussi bien dans des installations hors site que dans de petites installations sur site ou dans des installations mobiles³¹.

Ces techniques offrent souvent aussi un avantage financier. Grâce à de bons systèmes de gestion des déchets et à des stratégies de réduction, un hôpital peut économiser jusqu'à 55 % de ses coûts d'élimination des déchets³².

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents types de traitement des déchets sur :

<https://bit.ly/34zgkxQ>

Recyclage – plastique

Le plastique représente une part importante des déchets hospitaliers estimée à un tiers environ de l'ensemble des déchets hospitaliers. Environ 25 % de l'ensemble des déchets plastiques produits dans un hôpital sont constitués de produits médicaux en PVC.

Par rapport à l'incinération, le recyclage du PVC permet de réduire de 77 % les émissions de CO₂³³. Le PVC recyclé est ensuite utilisé, par exemple, pour fabriquer des tapis de jeu, des tuyaux d'arrosage et des revêtements de sol. Il n'est pas réutilisé pour fabriquer de nouveaux produits médicaux en raison des normes de qualité strictes auquel ces produits sont soumis³⁴.

En 2016, HPRC (Healthcare Plastics Recycling Council), aux États-Unis, a élaboré un projet de directives destinées à promouvoir le recyclage des produits médicaux. En tant qu'acheteur, vous pouvez demander à vos fournisseurs s'ils connaissent ces directives et le cas échéant, comment ils les appliquent³⁵.

30 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29324492> Life Cycle Assessment and Costing Methods for Device Procurement: Comparing Reusable and Single-Use Disposable Laryngoscopes, Sherman JD, Raibley LA, Eckelman MJ (2018).

31 Vercaemst, P., Vandebroek, A., H. Witters, R. Dijkmans & Hoessels, M. (2003). Beste Beschikbare Technieken (BBT) voor ziekenhuizen en andere verzorgingsinstellingen. Vito, Mol.

32 Zimmer, C., & McKinley, D. (2008). New approaches to pollution prevention in the healthcare industry. *Journal of Cleaner Production*, 16(6), 734-742.

33 Le fait de mettre le plastique en décharge représente une économie de 17 % d'émission de CO₂. Source: <http://recyclinginhospitals.com.au>

34 <http://recyclinginhospitals.com.au/>

35 <https://www.circulairondernemen.nl/uploads/ca30fec309efaae2c332a82079237ac2.pdf>





5

LABELS DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ



Les labels peuvent être utilisés pour vérifier ou apporter la preuve que certains critères sociaux, écologiques et de qualité ont été respectés. Ainsi, en tant qu'acheteur, un label vous offre la garantie d'une tierce partie indépendante, que le matériel médical acheté répond à des exigences qui dépassent les exigences légales minimales dans l'Union européenne. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des labels et systèmes de gestion les plus courants ou les plus connus sur le marché belge (et européen). La colonne de droite reflète le degré de notoriété du label auprès des producteurs. Il s'agit d'un instantané (janvier 2019). Le marché est en constante évolution. Il est donc toujours conseillé de l'inclure dans l'étude de marché lors de la préparation du marché.

Légende

- (Bleu) Largement répandu sur le marché
Influence sur le prix: =
- (Orange) Présence limitée sur le marché
Influence sur le prix: ↗
- (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché
Influence sur le prix: ↑

LABELS DE QUALITÉ

Nordic Swan Ecolabel (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché



L'Ecolabel Nordic Swan est un label environnemental utilisé dans le monde entier pour de nombreux groupes de produits différents.

Bien que l'Ecolabel Nordic Swan ne cible pas spécifiquement les hôpitaux, il a néanmoins défini des critères de production durable pour les « Disposable bags, tubes and accessories for health care »¹.

On ne sait pas exactement combien de fabricants de dispositifs médicaux sont autorisés à porter ce label.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.nordic-ecolabel.org>

1 <https://bit.ly/2OzSzA1>, consulté le 8-7-2019.





Global Organic Textile Standard

(Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

GOTS est un label international et indépendant pour les textiles issus de l'agriculture biologique. Ce label indique que les produits sont issus de l'agriculture biologique. Aucune substance nocive ou cancérigène ne peut être utilisée dans la production du textile et les producteurs doivent tenir compte de la consommation d'eau et d'énergie et de la gestion des déchets. Des critères sociaux contraignants ont également été inclus concernant le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

À notre connaissance, aucun article médical jetable n'a encore été certifié.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.global-standard.org>



Fair Trade

(Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Fair Trade est avant tout un label social qui met l'accent sur les pratiques du commerce équitable et l'amélioration des conditions de travail et de vie des petits agriculteurs du Sud. Le label impose toutefois aussi des exigences écologiques.

Le label fair trade pour le coton fait référence au pourcentage de coton issu du commerce équitable présent dans le textile. Il ne s'agit donc pas du produit lui-même, mais de la matière première (coton) utilisée dans sa production. Pour utiliser ce label, il faut que 20 % au moins du poids total du produit soit constitué de coton certifié équitable.

À notre connaissance, le coton équitable n'est pas encore utilisé dans les produits médicaux à usage unique.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.fairtrade.net/products/cotton.html>



Fair Trade Ecocert

(Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Le label français Fair Trade Ecocert a développé son propre système de référence en matière de commerce équitable : ESR (Equitables, Solidaires, Responsables) et aujourd'hui, il est devenu une référence comparable aux garanties offertes par d'autres labels de commerce équitable. Une caractéristique de ce label est qu'il va plus loin que le commerce équitable et qu'il impose également des exigences dans le domaine du coton biologique. Les contrôles sont effectués directement par Ecocert.

À notre connaissance, aucun produit médical jetable n'a encore été certifié.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.ecocert.com/en/fair-trade-certification-program>





SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Un système de management environnemental a pour but de gérer et d'améliorer les performances en termes d'impact environnemental d'une organisation. Si vous demandez à l'exportateur (par l'intermédiaire de votre fournisseur) d'utiliser un système de management environnemental, vous pourrez être sûr que la législation environnementale est respectée et que l'organisation s'efforce d'améliorer continuellement ses performances environnementales.

Les systèmes de management environnemental les plus connus sur le marché européen sont EMAS et ISO 14001. On ne dispose que de peu d'informations sur la distribution de ces systèmes auprès des fabricants d'articles médicaux jetables.



ISO 14001 (Bleu) Largement répandu sur le marché

La norme ISO 14001 est la norme de management environnemental de l'Organisation internationale de normalisation. La norme ISO 14001 propose une approche systématique visant à améliorer en permanence l'impact environnemental des activités, produits et services de l'organisation.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.iso.org/iso/home/standards/management-standards/iso14000.htm>



EMAS (Bleu) Largement répandu sur le marché

Le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS) est un système communautaire de management environnemental et d'audit pour les entreprises et autres organisations. L'EMAS propose un système d'évaluation et d'amélioration des performances environnementales des organisations.

Pour plus d'informations à ce sujet :

http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm



Milieuthermometer (Orange) Présence limitée sur le marché

Avec Milieuthermometer Zorg, l'établissement prouve sa gestion d'entreprise durable et le montre. Dans le cadre du thème « Planet » de la philosophie People-Planet-Profit, le label Milieuthermometer reprend de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Le label Milieuthermometer fournit à la direction un outil pratique pour améliorer structurellement la performance environnementale et la protection de l'environnement et les concrétiser ainsi que les rendre visibles pour les membres du personnel, les clients, les visiteurs et tous les intéressés, notamment les organismes d'assurance maladie, les villes et les autorités compétentes.

Milieuthermometer Zorg a été développé par MPZ en collaboration avec SMK (Stichting Milieukeur). Aux Pays-Bas, de nombreux établissements de soins ont conclu un partenariat avec Milieuthermometer Zorg.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur :

<http://www.milieuplatformzorg.nl/milieuthermometer>





Attention :

1. Un système de management environnemental est lié à une organisation, pas à un produit !
2. Si ces systèmes ne sont pas suffisamment distribués sur le marché, il est risqué de les exiger dans le cadre des critères de sélection ou de mise en œuvre. Les études de marché apportent souvent une aide supplémentaire à cet égard. Il existe cependant également d'autres techniques pour interroger les fournisseurs sur leur engagement environnemental. Voir à ce sujet la rubrique management environnemental sur www.gidsvoorduurzameaankopen.be.

SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA DURABILITÉ SOCIALE DANS LA CHAÎNE

Un système de management de la durabilité sociale dans la chaîne vise à gérer et à améliorer la performance en termes de risques sociaux tout au long de la chaîne de l'organisation, en mettant l'accent sur le lieu de production. Si vous demandez à l'exportateur de présenter (ou de lancer) un système de gestion sociale, vous aurez la garantie que les risques seront cartographiés (transparence) et que l'organisation s'efforcera d'améliorer continuellement les risques sociaux dans la chaîne.

BSCI et SA8000 sont des systèmes de gestion de la durabilité sociale connus sur le marché européen. On ne dispose que de peu d'informations sur la distribution de ces systèmes auprès des fabricants d'articles médicaux jetables.



SA8000 (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

La norme SA8000 est une norme largement utilisée, axée sur les conditions de travail au sein de l'entreprise et/ou dans la chaîne de production. Il s'agit d'une norme générique applicable à toutes les entreprises dans tous les pays, fondée, entre autres, sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La norme SA8000 établit des normes en matière de durabilité sociale, de gestion et de suivi. La validation de la conformité aux normes SA8000 conduit à l'obtention du certificat SA8000. Social Accountability International (SAI) a élaboré cette norme en 1997 en étroite collaboration avec le monde des affaires, les syndicats et les organisations de défense des droits de l'homme.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<http://www.sa-intl.org/index.cfm?fuseaction=Page.ViewPage&PageID=1689>



BSCI (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

La Business Social Compliance Initiative (BSCI) est une initiative mise sur pied par des entreprises engagées dans l'amélioration des conditions de travail dans leur chaîne d'approvisionnement mondiale. BSCI propose aux entreprises un code de conduite commun et un plan par étapes qui s'applique à tous les secteurs et pays producteurs.

BSCI fait maintenant partie de l'organisation Amfori.

Pour plus d'informations à ce sujet :

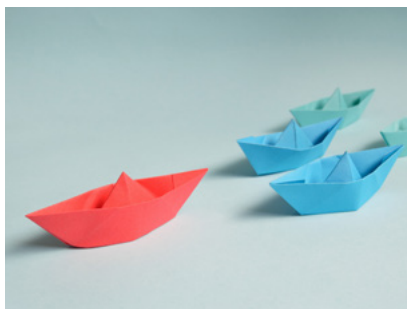
<https://www.amfori.org/content/what-we-do-0>





6

INITIATIVES INSPIRANTES



1. Conception de nouveaux emballages jetables standardisés

Une étude de Campion³⁶ a analysé l'impact environnemental de dizaines d'emballages jetables standardisés utilisés dans le cadre d'un accouchement. Dans cette étude, ils ont recouru à diverses méthodes de conception durable et ont conçu un nouvel emballage. Le nouvel emballage conçu n'est en rien inférieur sur le plan fonctionnel aux alternatives, mais il a un impact environnemental beaucoup plus faible et diminue de 33 % le poids des produits utilisés, ce qui mène à une réduction de 80 % de son impact environnemental.



2. Diminution de l'utilisation inutile des cathéters

Dans une étude menée sous la direction de l'UMC d'Amsterdam, sept hôpitaux ont considérablement réduit le pourcentage de cathéters urinaires non justifiés (32 %) et de perfusions (22 %). Sur la base de cette étude, les chercheurs ont conçu la trousse Beter zonder katheter³⁷, et six étapes pour réduire l'utilisation inutile des cathéters³⁸.



3. Tri des poches de stérilisation pour un meilleur recyclage

La majorité des articles médicaux jetables (tous ceux qui sont mis dans le corps ou qui ont été en contact avec des fluides organiques) doivent être éliminés comme des déchets médicaux dangereux, le reste comme déchets résiduels. Actuellement, l'Universitair Ziekenhuis Antwerpen mène un projet sur le recyclage des serviettes de stérilisation (serviettes dans lesquelles sont emballés les matériaux stériles). Les autocollants sont retirés par une entreprise externe, après quoi les serviettes sont traitées.

36 Campion, N., Thiel, C. L., Woods, N. C., Swanzy, L., Landis, A. E., & Bilec, M. M. (2015). Sustainable healthcare and environmental life-cycle impacts of disposable supplies: a focus on disposable custom packs. *Journal of Cleaner Production*, 94, 46-55.

37 https://www.doenoflaten.nl/pdf/toolkit_katheters.pdf, consulté le 25-6-2019.

38 <https://bit.ly/2OYRUqT>, consulté le 25-6-2019.



7

CONSEILS PRATIQUES AUX ACHETEURS



Les acheteurs peuvent prendre les mesures suivantes pour promouvoir le développement durable auprès de leurs fournisseurs :

- **Demander des performances et des objectifs.** Demander aux fournisseurs des indicateurs et des objectifs de durabilité.
- **Fixez des exigences.** Imposer des exigences spécifiques au fournisseur en ce qui concerne les livraisons, les produits et les emballages. La formulation de ces exigences dans le cahier des charges diffère d'un produit à l'autre. Ces exigences peuvent, par exemple, concerner l'un ou l'autre des points suivants :
 - la consommation d'énergie : une faible consommation d'énergie fossile tout au long de la chaîne de production et vous pouvez aussi prévoir, dans ce cadre, des distances de transport les plus courtes possible ;
 - les matériaux utilisés : des matériaux à faible impact environnemental, une quantité de matériaux minimale, du contenu recyclé, la recyclabilité des produits ;
 - les emballages : quantité minimale de matériaux d'emballage.
- **Fixez des critères d'attribution.** Utilisez les critères d'attribution pour sélectionner les produits les plus durables et partant donc aussi souvent aussi le fournisseur le plus durable. En cas de conclusion d'un contrat pluriannuel, par exemple, il peut être demandé aux soumissionnaires de soumettre un plan relatif à la manière dont ils comptent durabiliser leur entreprise pendant la durée du contrat. Plus le plan est concret et axé sur le rendement, plus le score attribué sera élevé. Par rapport à la sélection des fournisseurs circulaires, demandez, p. ex. aux soumissionnaires ce qu'ils comptent mettre en œuvre à ce niveau d'ici à cinq ans. Ou si, par exemple l'impact sur la gestion des déchets est une question importante, incluez un critère d'attribution dans lequel le soumissionnaire doit indiquer le type et la quantité (en poids) de déchets liés à la fourniture des produits concernés.

Ces stratégies sont développées ci-dessous pour chaque phase du cycle de vie.



Matériaux

- **Choisissez des matériaux qui ont un faible impact climatique.** Utilisez des matériaux qui ont un faible impact climatique. Demandez aux fournisseurs de vous informer sur l'impact pour chaque produit et choisissez celui qui a l'impact le plus faible. Si les fournisseurs ne disposent pas encore de données, cette demande peut les inciter à fournir des informations sur l'empreinte CO₂ de leurs produits.
- **Concluez des accords sur la réduction des déchets d'emballage.** En concluant des accords avec les fournisseurs, une partie des déchets d'emballage peut être évitée. Il est aussi possible d'opter pour un nouveau système d'approvisionnement automatique, qui permet de maintenir les stocks à un faible niveau et d'éviter les déchets d'emballage, car les achats se font dans de plus



gros conditionnements qui diminuent les quantités d'emballage à l'aller et au retour. L'acheteur peut également demander au soumissionnaire, par exemple, de ne pas fournir d'emballages, de reprendre les emballages au moment de la livraison ou de fournir des emballages réutilisables.

Conception

- **Demandez au fabricant d'utiliser un minimum de matériau.** Demandez aux fournisseurs d'indiquer la quantité de matière utilisée dans la production des différents produits. Lors de l'attribution du marché, privilégiez le fabricant dont la consommation de matériaux est la plus faible.
- **Demandez des produits recyclables en fin de vie.** Lorsqu'ils lancent un marché public pour de nombreux articles jetables, comme des poches de perfusion, les hôpitaux ont le choix et peuvent imposer des exigences quant au taux de recyclabilité des produits. Il existe ainsi, notamment des récipients à perfusion entièrement en LDPE qui recyclent bien.

Production

- **Demandez aux fournisseurs si les produits sont fabriqués en utilisant de l'énergie renouvelable.** Les fournisseurs peuvent indiquer le mix énergétique utilisé dans les usines dans lesquelles leurs produits sont fabriqués et si ces usines produisent également leur propre énergie, par exemple au moyen de panneaux solaires. Privilégiez les produits fournis par des fabricants qui s'efforcent d'utiliser de l'énergie renouvelable pendant la phase de production.

Utilisation et durée de vie

- **Évitez d'acheter des articles jetables, si possible.** Diminuez les quantités des produits achetés. Par exemple, en commençant par dresser un inventaire précis de la demande au sein de l'hôpital. Ensuite, en collaboration avec les clients, les acheteurs pourront vérifier avec les adjudicateurs si la quantité achetée est réaliste.
- **Choisissez des produits réutilisables plutôt que des produits jetables.** Dans la mesure du possible, remplacez les articles jetables par des articles réutilisables. Par exemple : des instruments réutilisables, des câbles ECG³⁹, des bassins de lit en acier inoxydable, des alèses et du linge chirurgical en textile de haute qualité et du matériel médical restérilisable. N'oubliez cependant pas de vérifier quelle est l'option la plus durable (la réutilisation n'est pas nécessairement plus durable que les articles jetables).

Fin d'utilisation

- **Réduisez au maximum les déchets.** Les produits peuvent être utilisés au-delà de la date de conservation. Évitez le gaspillage en dressant un inventaire précis de la demande au sein de l'hôpital.

Lutte contre les abus sociaux

Afin de prévenir les abus sociaux, l'acheteur peut imposer des exigences concrètes aux fournisseurs. Il est également possible de limiter les abus sociaux en optant consciemment pour des produits de haute qualité (plus chers) en provenance des pays occidentaux.





- **Imposez des exigences sociales à vos fournisseurs.** Exigez concrètement de vos fournisseurs qu'ils promeuvent la santé et le bien-être des personnes partout dans le monde. Incluez, par exemple, une clause contractuelle obligeant l'adjudicataire à s'efforcer de respecter les conditions sociales internationales et à identifier les risques. Voir, par exemple : <https://bit.ly/2rIWpOc>. Ou demandez, dans le cahier des charges, que les fournisseurs confirment que les produits proposés ne sont pas fabriqués à des endroits où les conditions de travail légales ne sont pas respectées.
- **Demandez où se situe le site de production.** Demandez au fournisseur où les produits sont fabriqués et demandez-lui de décrire la chaîne en amont. Le fait de connaître les lieux de fabrication permet d'enquêter plus avant sur les abus potentiels. Les acheteurs et les adjudicateurs des hôpitaux peuvent probablement participer à des partenariats (internationaux) actifs dans ce domaine. Au niveau de l'équipement et des instruments médicaux, cela concerne aussi, par exemple, les conditions à l'intérieur et autour des mines et dans les usines de montage⁴⁰. Pour les vêtements de travail médicaux, une attention particulière est accordée au Royaume-Uni⁴¹ et en Australie⁴².
- **Demandez au fournisseur comment il gère les conditions de travail.** Renseignez-vous auprès du fournisseur sur les conditions (de travail) sur le site de production. Le fournisseur peut-il démontrer, au moyen de certificats, qu'il respecte les directives générales de l'Organisation internationale du travail ou de l'OCDE ? Pensez notamment à : SA8000 et Business Social Compliance Initiative (BSCI). Les lignes directrices de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises s'appliquent également, par exemple, à la production de médicaments bon marché en Chine et en Inde. Il existe également des exigences internationales en matière de bonnes pratiques de fabrication. La question est toutefois de savoir dans quelle mesure ces directives sont respectées dans la pratique.
- **Prévoyez des audits de contrôle.** Si le lieu de production est connu, il est possible d'effectuer (ou de faire effectuer) des inspections (audits) sur place. Il est essentiel de vérifier dans les usines de production si les accords conclus sont effectivement respectés dans la pratique. Ce processus est compliqué par un réseau complexe d'installations de production en raison du recours à des sous-traitants dans de nombreux processus de production. Par conséquent, cette vérification s'avère souvent difficile et coûteuse.

40 <https://responsibleminingindex.org/en>

41 <https://bit.ly/2OwTPnz>

42 http://www.anmf.org.au/documents/Do_No_Harm_Report.pdf





Références

D'autres exemples sur les achats durables peuvent être trouvés sur:

www.guidedesachatsdurables.be

Éditeur responsable